



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 10 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 540-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 11 984 \$ au fonds de roulement pour l'acquisition d'une pompe pour l'ouvrage d'assainissement des eaux usées de Cap d'Espoir;

QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter du secteur concerné le 23 septembre 2019;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 2 octobre 2019.

**Gemma Vibert,
Greffière**